



PROCÈS-VERBAL

26^e Réunion du Groupe de Travail 1 du LDAC Stocks de grands migrateurs et ORGP de thonidés

**Mardi 20 octobre 2020 - 10h00-13h00
Vidéoconférence**

**Président : M. Michel Goujon
Vice-président : M. Julio Morón**

1. Bienvenue de la part du Président en fonctions.

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les représentants de la Commission, les experts invités et les membres du Groupe de Travail 1 présents pour leur participation à cette réunion organisée par vidéoconférence.

L'annexe I contient la liste des personnes présentes à titre de membres et d'observateurs.

2. Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT1 - Bruxelles, 6 novembre 2019.

Le procès-verbal est approuvé sans modifications ni commentaires.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé, avec l'ajout au point 6 (Autres questions), sur suggestion de M. Julio Morón (OPAGAC), d'une mise à jour concernant l'avancée du travail des ORGP suivantes : Commission interaméricaine du thon tropical (CIAT) et Commission de la pêche pour le Pacifique occidental et central (WCPFC).

4. ICCAT – Pêcheries de thonidés dans l'Océan Atlantique

4.1- Rapport de la CE au sujet du processus et des principales priorités de l'ICCAT pour 2020 : situation des cycles de consultations en cours par correspondance : calendrier et propositions.

Le principal négociateur de la part de l'UE et représentant de la DG MARE, M. Jessen, résume brièvement les priorités de cette année pour l'ICCAT. Pour la première fois il n'y aura pas de séance plénière annuelle mais des cycles de consultation par voie écrite à chaque panel. Les propositions des parties contractantes à débattre à chaque panel ont été remises avant la date limite (le jeudi précédent cette réunion). La présidence de chaque panel agira comme coordinateur. En principe un calendrier de trois cycles de consultations d'une durée d'une semaine chacune est fixé. S'il n'y a pas d'accord sur une proposition consensuelle après deux cycles, le panel pourra être réputé clos.

PA1 – Thons tropicaux

La question de la redistribution des possibilités de pêche en faveur des pays en développement n'est toujours pas résolue. Il n'est pas possible de résoudre la question par procédure écrite, de sorte que la recommandation de l'année précédente sera selon toute probabilité prolongée puisqu'il n'y a pas d'autres propositions.

La position de l'UE est également soutenue par les États membres, à savoir favorable à un « roll over » ou report des mesures de gestion et de contrôle actuelles pour 2021, avec les ajustements proposés par le Président du panel.

PA2 – Thon rouge et thon blanc

Le thon rouge (BFT) ne présente pas de grandes difficultés, le Comité scientifique (SC) ayant recommandé des mesures d'ajustement et le Président ayant proposé de procéder à un « roll over » et à un ajustement du TAC. Un report de la dérogation de l'EBCD a aussi été proposé pour l'UE.

Concernant le thon blanc de l'Atlantique nord, la question est complexe : il est proposé que les règles de contrôle des captures (HCR) ne soient pas seulement revues à la hausse comme le recommande le SC, mais qu'il y ait aussi un ajustement proportionnel aux distributions individuelles dans le tableau.

PA3 - Thon blanc du sud.

Simple ajustements techniques sans nouveautés à signaler.

PA4 – Requin-taube bleu de l'Atlantique nord

Une discussion très complexe se profile du fait de la multiplicité des propositions irréconciliables concernant la gestion de cette espèce, qui vont de l'interdiction totale de retenue pour tous les exemplaires (vivants ou morts) de la part du Canada et du Sénégal à la fixation d'une limite de captures pour les exemplaires morts en combinaison avec une couverture d'observateurs et des mesures techniques de libération des spécimens vivants de la part de l'UE, en passant par une exemption pour la pêche de plaisance avec un TAC de 700 tonnes la première année et de 500 tonnes pour la deuxième, si tant est qu'une réduction significative des captures de 80 % (États-Unis) puisse être démontrée.

L'UE a présenté une proposition similaire à celle de l'année passée, avec de plus grands efforts pour présenter une note explicative concernant les mesures techniques proposées en plus d'un TAC de 500 tonnes. Le but recherché est le maintien de la cohérence avec l'avis scientifique et les objectifs de la Convention de l'ICCAT, à travers l'introduction d'une série de mesures techniques complémentaires pour éviter la surpêche (zones de fermeture spatiotemporelle incluses) et de lignes directrices favorables à des pratiques de manipulation sûre et de libération des spécimens. Sur proposition du Canada, le représentant insiste sur le fait que rejeter des exemplaires morts en mer n'aidera pas à améliorer la mortalité par pêche, comme l'a confirmé le Vice-président du Comité scientifique de l'ICCAT.

M. Jessen indique que la flottille palangrière de surface espagnole a prouvé sa capacité à réduire ses captures de 50 % et sa prédisposition à embarquer des observateurs scientifiques, pour faciliter l'amélioration du reporting de données et l'identification de zones de frai et hotspots.



Concernant le timing de l'évaluation scientifique, aucune révision de l'évaluation de ce stock n'est prévue à court terme, mais en revanche une proposition a été soumise au SCRS pour identifier ces hotspots et zones frayères afin d'envisager de futures fermetures spatiotemporelles pour éviter les captures d'exemplaires à certaines périodes.

4.2- Commentaires des membres du LDAC au sujet des thonidés tropicaux de l'Atlantique et du requin-taupe bleu du nord (Shortfin Mako).

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, contextualise ce point et explique en résumé que l'année dernière le LDAC a rédigé un avis en guise de préparation à la réunion annuelle de l'ICCAT pour 2019, qui a été adopté par consensus suite à un processus de consultation exhaustif en dépit des divergences initiales au niveau des propositions de mesures de gestion et de conservation pour les thonidés tropicaux et les requins. Le Secrétaire a remercié les membres pour leur disponibilité et leur flexibilité à l'heure de parvenir à un accord sur un texte commun.

Cette année, puisque la réunion va se centrer essentiellement sur les débats relatifs aux thonidés tropicaux (étant donnée la situation du thon obèse) et sur le requin-taupe bleu, il s'offre à rédiger un premier jet sur la base des positions des organisations membres ayant des intérêts dans ces pêcheries, présentées individuellement lors de la réunion technique préparatoire que la DG MARE avait organisée avec certaines parties prenantes au mois de septembre, et à laquelle le Secrétaire avait assisté en qualité d'observateur.

Dans la mesure où le cycle de consultations se poursuit, il demande aux membres s'ils seraient intéressés par la création d'un groupe de réflexion spécifique pour travailler sur la rédaction d'un avis consacré aux thonidés tropicaux et au requin-taupe bleu.

Le négociateur principal de la DG MARE à l'ICCAT, M. Anders Jessen souligne qu'il serait très intéressant et utile de pouvoir avoir un avis contenant les différents éléments d'opinion dans les propositions de l'UE, en particulier sur le requin-taupe bleu car il doute qu'il y ait des modifications ou débats concernant le report de la recommandation de l'ICCAT 19-01 sur les thonidés tropicaux.

Messieurs Javier Garat (CEPESCA) et Raúl García (WWF) et Mme. Juana Parada (ORPAGU) manifestent leur soutien à la création de ce groupe de réflexion et leur intérêt pour en faire partie.

Après débat, il est convenu d'engager l'**ACTION** suivante :

Création d'un groupe de réflexion spécifique pour analyser la position de l'UE concernant le requin-taupe bleu (shortfin mako) de l'Atlantique nord en vue de rédiger un avis. Pour cela, le Secrétariat lancera une convocation d'intérêts adressée aux membres du GT1 avec des suggestions de dates pour la réunion ; et préparera un projet d'avis analysant les éléments constituant la proposition de l'UE.

L'accès à tous les documents préparatoires et propositions de l'ICCAT est possible en suivant ce lien : <https://www.iccat.int/com2020/index.htm#es>



4.3- Présentation de la position de la coalition européenne d'ONG pour aborder la pêche INDNR et accroître la transparence à l'ICCAT.

Mme. Antonia Leroy (WWF) a résumé les dispositions réglementaires pertinentes en vigueur en matière de lutte contre la pêche INN, ainsi que les recommandations principales, à savoir :

- Amendement de la Recommandation 06/14 sur la propriété du bénéficiaire sur la liste des navires INDNR, dans la lignée des bonnes pratiques appliquées parmi les ORGP.
- Amendement de la Recommandation 13/13 pour élargir l'immatriculation OMI à tous les navires de plus de 12 mètres de long (contre 15 mètres actuellement).
- Adoption d'une nouvelle recommandation pour promouvoir des conditions de vie et de travail dignes pour les membres d'équipage et les observateurs. Il pourrait aussi y avoir une résolution visant au développement d'un cadre réglementaire.

La présentation est disponible en suivant ce lien : https://ldac.eu/images/ICCAT-EU-IUU-Coalition-policy-brief20_June2020.pdf

L'action concrète se trouve détaillée au point 5.3 de ce procès-verbal.

[Le document peut être consulté ici :](#)

<https://ldac.eu/en/meetings/working-group-1-20-10-2020>

ACTION

- **Le Secrétariat distribuera aux membres du GT1 par courrier électronique le document de position de la coalition d'ONG en vue d'aborder la pêche INDNR et d'accroître la transparence à l'ICCAT, demandant l'approbation de ce document en guise de soutien et annonçant une période minimum de 2 semaines pour l'apport de commentaires.**

5. CTOI – Commission des thons de l’Océan Indien

5.1- Rapport de la DG MARE concernant les propositions de la réunion annuelle de la CTOI (2-6 novembre 2020).

Le représentant de la CE et négociateur principal de la DG MARE pour les affaires de la CTOI, M. Marco Valletta, indique que cette année la réunion durera 5 jours et se déroulera de façon virtuelle à cause de la pandémie de Covid-19. Il a été décidé de ne pas proposer de nouvelles mesures de gestion et d’actualiser les TAC et quotas.

S’il y a eu un débat par courrier électronique, la réunion de novembre sera limitée aux mesures de gestion existantes sans grande marge de manœuvre.

Certaines des affaires qui seront abordées sont les suivantes :

- Mesures de gestion pour le thon albacore (YFT):

Les mesures adoptées en 2019 se sont avérées insuffisamment effectives et ambitieuses, et l’état du stock ne s’est pas amélioré. Il est attendu de la réunion annuelle que l’on convienne au moins d’un calendrier de travail pour le début 2021 identifiant des mesures plus strictes pour cette espèce et couvrant toutes les flottilles, quelle que soit la taille des navires et le volume de leurs captures ; le tout, en vue de la prochaine réunion annuelle de 2021.

M. Valletta rappelle l’importance d’une bonne mise en application et de l’accomplissement effectif des règles de la part de toutes les CPC. Il ajoute que l’année passée, la proposition sur les DCP, sur laquelle des progrès ont été faits, a été une réussite. Il existe aussi la possibilité d’établir un système de communication électronique et un VMS centralisé à l’avenir.

- Calendrier : les réunions de l’année 2021 seront très probablement virtuelles, ce qui exige d’établir un calendrier réaliste et de tenir compte de la nécessité d’organiser une réunion présentielle pour traiter les questions les plus ambitieuses. Il est fondamental d’identifier les questions clés pour le débat.

Ensuite commencent les questions et réponses :

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) souligne que la flottille communautaire a fait de gros efforts en termes de réduction de captures de thon albacore (YFT) tandis que d’autres parties contractantes n’ont pas atteint leurs objectifs et voudraient donc les modifier. Il demande à ce que les efforts se concentrent sur la recherche de façons, pour ces parties contractantes, de reconduire leur position ; elles doivent aussi faire leur possible pour réaliser les objectifs. Il propose donc que le LDAC travaille sur un projet d’avis afin d’identifier et d’étudier comment toutes les flottilles peuvent arriver aux objectifs fixés en soulignant que les flottilles européennes ont fait leur travail.

Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, est d’accord sur le fait qu’il faudrait insister plus sur le respect des règles. En 2021, il y aura un débat sur les mesures pour pouvoir les rendre plus justes. Pour la CE, il n’est pas acceptable que seuls les pays de l’UE remplissent leur partie du contrat, et elle tentera donc de collaborer et de travailler avec d’autres parties contractantes.

Action suggérée :

- **Soutenir la CE dans sa stratégie et en termes d’égalité des chances par rapport à la gestion des thonidés tropicaux dans l’Océan Indien.**

Mme. Yaiza Dronkers (International Pole & Line Foundation) souligne qu'elle participe en tant que représentante des compagnies de la chaîne de valeur de l'UE qui achètent de la matière première dans l'Océan Indien. Elle affirme que les navires senneurs ont doublé en nombre depuis 2015 et que l'utilisation de DCP a augmenté, et donc aussi les captures de juvéniles. Elle parle du besoin de redistribuer les captures d'une façon juste et équilibrée. Elle demande à l'UE si elle prévoit de demander l'organisation d'une session spéciale en 2021, de façon virtuelle.

M. Marco Valletta, représentant de la CE, répond que celle-ci est consciente de l'impact des senneurs et que la surcapacité existante parmi les flottilles qui pêchent dans l'Océan Indien constitue un problème. Il se montre ouvert et réceptif à l'idée de demander la tenue d'une session spéciale pour début 2021 et tenter d'avancer dans le travail et les discussions au premier semestre de la nouvelle année.

M. Julio Morón (OPAGAC) est d'accord avec Yaiza sur la proposition de convocation d'une session spéciale début 2021, et souligne le besoin, pour le conseil scientifique, de se livrer à une évaluation du stock de thon albacore (YFT) car on ignore dans quel état réel il se trouve dans l'Océan Indien. Il demande donc à la CE de transmettre cette requête à la CTOI lors de la prochaine réunion. Il propose de mener une analyse globale et conjointe des trois espèces de thonidés tropicaux capturés ensemble. Il reprend l'idée de M. Goujon, selon laquelle le problème réside dans la mise en place effective et l'accomplissement des règles plus que dans les forces et pressions exogènes des marchés.

5.2- Projet d'avis du LDAC pour la réunion annuelle de la CTOI 2020 (préparé par le groupe de réflexion).

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, résume la réunion du Groupe de réflexion tenue le 7 octobre et le contenu de la proposition d'avis, qui sera distribuée à tous les membres.

Après plusieurs commentaires apportés par les auteurs de cette proposition et débat de la part des personnes présentes, il est convenu d'engager l'**ACTION** suivante :

- **Le Secrétariat distribuera aux membres du GT1 et du Comité exécutif le projet d'avis du LDAC préparé par le Groupe de réflexion pour commentaires, et le cas échéant, adoption. La consultation aura lieu par la procédure rapide (8 jours civils) pour pouvoir être envoyée à la DG MARE avant le début de la réunion annuelle de la CTOI (2-6 novembre).**
- **Le projet d'avis comprendra les commentaires apportés lors de cette réunion du GT1 par les participants eu égard à la demande d'une approche plus intégrale pour les mesures de gestion de 3 stocks de thon, encourageant l'égalité de conditions au niveau des mesures de rétablissement du thon albacore (YFT), et demandant une session spéciale début 2021 pour pouvoir avancer sur le travail relatif du thon tropical, introduire des remarques techniques et des modifications (par exemple, le terme de « notes de vente » au lieu de « reçus de vente ») et demander la viabilité de plus amples recherches en vue d'atteindre une pose de 100 % de DCP biodégradables à l'avenir.**



Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, souligne que le projet d'avis du LDAC lui semble très intéressant, car il va dans la lignée de la position de la CE.

5.3- Présentation de la position de la coalition européenne d'ONG IUU pour aborder la pêche INDNR et accroître la transparence à la CTOI.

Mme. Antonia Leroy (WWF) effectue une présentation sur les propositions de la coalition européenne de lutte contre la pêche INN, essentiellement :

- Consolidation des mécanismes de conformité
- Approfondissement des débats sur les schémas de documentation de captures
- Reporting des incidents et infractions aux droits de l'homme, sociaux et du travail pour les équipages et observateurs.

La présentation est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/IOTC-IUU-Coalition-policy-brief2020_FINAL_June2020.pdf

Après le débat correspondant, l'**ACTION** ci-après est accordée :

- Le Secrétariat distribuera aux membres du GT1 par courrier électronique le document de position de la coalition d'ONG en vue d'aborder la pêche INDNR et d'accroître la transparence à la CTOI, demandant l'approbation de ce document en guise de soutien et annonçant une période minimum de 2 semaines pour l'apport de commentaires.

Les propositions des ONG pour l'ICCAT et la CTOI sont disponibles à la consultation en suivant ces liens :

<https://ldac.eu/en/meetings/working-group-1-20-10-2020>

http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2020/06/IOTC-IUU-Coalition-policy-brief2020_FINAL.pdf

6. Autres questions d'intérêt.

M. Julio Morón (OPAGAC) propose d'introduire lors de la prochaine réunion un aparté spécifique sur la CIAT et la WCPFC, qui servira à résumer les nouveautés concernant les stocks de thon albacore (YFT) puisque le Conseil scientifique va se réunir prochainement. Il fait remarquer que la situation du thon albacore (YFT) est bonne à la CIAT et à la WCPFC. Et demande donc un « roll over » pour 2021, étant données les circonstances actuelles.

ACTION :

- **Envoyer à la CE un document contenant les réflexions relatives au bon état biologique du thon albacore (YFT) dans les zones de la CIAT et de la WCPFC, et demandant un renouvellement des mesures pour l'année 2021.**

Et puisque tous les points à l'ordre du jour ont été traités, le Président lève la séance après avoir remercié les personnes présentes, les interprètes et le Secrétariat pour le travail réalisé.

Annexe I : LISTE DES PARTICIPANTS DU GT1

MEMBRES

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Julio Morón. OPAGAC
3. Anertz Muniategui. ANABAC
4. Rosalie Crespín. CNPMEM
5. Rob Banning. DPFA
6. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
7. José Beltrán. OPP-Lugo
8. Javier Garat. CEPESCA
9. Juan Manuel Liria. CEPESCA
10. Iván López. AGARBA/CEPESCA
11. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
12. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
13. Rosalie Tukker. Europeche
14. Daniel Voces. Europeche
15. Julien Daudu. EJF
16. Roberto Alonso. ANFACO-CECOPECA
17. Stavroula Kremmydiotou. EBCD
18. Antonia Leroy. WWF EU
19. Raúl García. WWF Spain
20. Alexandre Cornet. WWF EU
21. Juana Parada. ORPAGU
22. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
23. Xavier Leduc. UAPF

OBSERVATEURS

1. Marco Valletta. Commission européenne – DG MARE (CTOI)
2. Anders C. Jessen. Commission européenne – DG MARE (ICCAT)
3. Anika Mackensen. GIZ - Allemagne
4. Anna Gruszczynska. Ministère de l'économie maritime et de la navigation intérieure. Pologne
5. Teresa Molina. SGP MAPA - Espagne
6. Alberto Martín. MSC Espagne
7. Jesús Iborra. Secrétariat Comité de pêche – Parlement européen
8. Fredrik Arrhenius. Agence suédoise pour la gestion des mers et de l'eau
9. Jeanne Delor. Fondation Earthworm
10. Florie Hovine. Fondation Earthworm
11. Ignacio Fresco Vanzini. Pew Europe
12. Nikolas Evangelides. Pew Europe
13. Sonia Doblado. FARFISH H2020
14. Alexandre Rodríguez. LDAC
15. Manuela Iglesias. LDAC
16. Marta de Lucas. LDAC